# « VIDE TA CHAMBRE »

***Dimanche 6 décembre 2026***
Espace Boloré à Pont-Croix
Organisé par APE Henri Matisse

Bon d'inscription :
renvoyer accompagné du règlement par espèce ou chèque ( libellé à l'ordre de « APE Henri Matisse » )
à l'adresse suivante : APE Henri Matisse, Place de la Métairie, 29790 Pont-Croix .
Contact : Mme Vandenbosch Dominique 06-41-37-82-73 , do29@hotmail.fr

---

Nom, prénom (enfant) ….....
Nom, prénom (responsable légal ) ….....
Adresse.....
Téléphone.....Email ….....

N° carte d'identité ou permis de conduire.....
Délivré le.....
( Joindre une copie de la pièce d'identité)

- Je réserve.....x 1,20 M avec table à 3 euros
  Total :.....euros
- Je réserve ….....x 2,40 M avec table à 5 euros
  Total : ….....euros
- Je réserve ….....x 2 M sans table à 3 euros
  Total : ….....euros

Chèque ou espèce joint de ….....euros

Déclare sur l'honneur :
- De ne vendre que des objets personnels et usagés ( ART L 310-2 du code de commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
  ( ART R321-9 du code pénal )

Fait à ….....le.....
Signature

## Conditions et règlement .

***Événement dédié aux enfants***

- « Vide ta chambre » se déroule en intérieur

- Objets acceptés :
  - Peluches
  - Jouets et jeux
  -Livres et BD
  - Vêtements et chaussures enfants
  - Loisirs créatifs enfants
  - Jeux de sociétés et puzzles
  - Matériel et accessoires pour enfants

- Les stands sont réservés aux particuliers
- Les objets exposés doivent être propre, complets et en bon état
- Les jeux et jouets doivent être fonctionnels et adaptés à la vente
- Chaque exposant est responsable des objets qu'il propose à la vente, les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets
- Les prix sont librement fixés par les exposants, les organisateurs ne sont pas responsables des transactions effectuées entre vendeurs et acheteurs

- Objets interdits :
  - Objets dangereux ou présentant un risque pour les enfants
  - Armes (même factices)
  - Objets à caractère « d'apologie »
  - Produits alimentaires
  - Objets ou vêtements en mauvais état ou sales

- Chaque exposant doit respecter l'emplacement qui lui est attribué et laisser son espace propre après son départ
- Les stands doivent être installés avant l'ouverture au public à 9h et rester en place jusqu'à au moins 17h, sauf autorisation exceptionnelle des organisateurs
- Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs accompagnateurs

- La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

Merci à tous pour votre participation et bon « vide ta chambre »

- Signature enfant
- Signature accompagnateur